

<http://www.tsa-quotidien.fr/action-sociale/sante-protection-sociale/ai-51186/ars-attention-danger.html>

## : : : : à la Une : : : :

**12/03/2010 - Santé / Protection sociale** **ARS : attention danger ?** A l'approche du lancement officiel des agences régionales de santé (ARS), programmé le 2 avril, les critiques fusent sur la réorganisation des services déconcentrés du ministère de la santé. Lequel, en signe de désaccord, a bloqué hier l'accès à ses locaux parisiens aux représentants de la CGT qui souhaitaient "alerter l'opinion publique sur la catastrophe qu'on nous prépare". La mobilisation des organisations syndicales contre la création des agences régionales de santé (ARS) n'est pas nouvelle. Mais à l'approche de leur mise en place effective, qui devrait intervenir le 2 avril prochain, elle prend une nouvelle tournure.

### **Le ministère de la santé coupable du délit d'entrave ?**

Le divorce entre les syndicats représentatifs des personnels relevant du ministère de la santé et celui-ci semble bel et bien consommé. En témoigne l'interdiction faite au syndicat national CGT des affaires sanitaires et sociales (Drass et Ddass) de tenir hier, dans les locaux ministériels basés dans la capitale, une conférence de presse sur les ARS. Un blocage notifié aux intéressés selon une méthode contestable tant sur la forme que sur le fond. Alors que le rendez-vous était programmé depuis plus de dix jours, "nous n'avons été prévenus de ce blocage que mercredi soir [10 mars], vers 19h30, par un mail de Michèle Kirry, directrice des ressources humaines", explique Laurent Ortic, secrétaire général du syndicat. Ce dernier conteste en outre le motif avancé par M. Kirry. Celle-ci estime en effet que la réglementation ne prévoit pas "qu'une organisation syndicale puisse organiser, dans les locaux syndicaux mis à disposition par l'administration, une conférence de presse à laquelle sont conviées des personnalités extérieures et des journalistes". Mais, soutient Laurent Ortic, le décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique "n'interdit nullement ce genre de manifestation". Or, "tout ce qui n'est pas interdit est autorisé", selon un vieil adage repris par le syndicaliste. Lequel en conclut, sans ambages : "c'est une entrave caractérisée à l'exercice du droit syndical !"

### **Les ARS prises pour cible**

Ceci étant, l'évènement ne saurait surprendre outre mesure. Le ministère ne pouvait voir que d'un mauvais oeil la communication de la CGT sur les méfaits des ARS. Ces établissements publics "amèneront une dégradation des politiques sanitaires, médico-sociales et sociales", prédit la centrale syndicale. Qui s'attaque vivement aux pouvoirs renforcés du directeur général de l'ARS. "Il adoptera les plans et schémas concernant la santé qui incluent le médico-social, [ce qui représente] un retour en force autoritaire de l'Etat par rapport aux conseils généraux", assure le syndicat. Autre élément "gênant" pour le ministère de la santé : la CGT avait fait appel à plusieurs personnalités "indésirables" comme le médecin urgentiste Patrick Pelloux. Refoulés sur les marches du ministère, les porte-parole de la CGT n'ont pas dit leur dernier mot. Ils entendent bien organiser une nouvelle conférence. Mais le temps presse, puisque les ARS devraient officiellement voir le jour le 2 avril...

### **La prévention réduite à peau de chagrin ?**

Au-delà de ce signal d'alerte de portée générale, certains professionnels de l'action sociale se sont récemment alarmés du peu de place accordée aux politiques de prévention. Le 1er mars, l'ANITeA (Association nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie) délivrait un message on ne peut plus clair sur son site Internet : "à l'heure de la mise en place des agences régionales de santé, la prévention en danger !". Et pour cause. Son conseil d'administration et celui de la F3A (Fédération des acteurs de l'alcoologie et de l'addictologie) auraient pris connaissance "de diminution, parfois très importante, du financement d'actions de prévention". Ne sachant pas encore si ces décisions "sont le signe d'une diminution globale du financement de la prévention ou si elles correspondent à la volonté de ne financer que des associations de grandes tailles", les deux organisations les considèrent néanmoins déjà comme "inquiétantes".

